

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991*



« Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Février 2023**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 28 février 2023, au moins 658 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

0. INTRODUCTION .....	4
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES .....	5
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....	5
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES .....	5
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES .....	6
I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES.....	6
I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AU RÈGLEMENT DE COMPTE ET AUX INFANTICIDES OU AUTRES CAS D'ASSASSINATS D'ENFANTS ...	7
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	7
I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES.....	7
I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	8
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE .....	8
I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT .....	8
II. DE LA JUSTICE.....	9
III. DE LA GOUVERNANCE.....	9
IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS .....	9
V. DES FAITS SECURITAIRES .....	9
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**BRARUDI** : *Brasseries et Limonaderies du Burundi*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**EAC** : *East African Community*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**TGI** : *Tribunal de Grande Instance*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## 0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de février 2023 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 355 à 358.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et de violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 18 personnes tuées dont 9 cadavres retrouvés, 6 victimes de VBG, 4 torturées et 17 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 5 femmes et 3 mineurs tués, 1 mineure torturée et 3 femmes arrêtés arbitrairement.

Les membres du parti CNL ont été aussi visés par ces violences et parmi eux, il y a 2 tués, 3 torturés et 3 arrêtés arbitrairement.

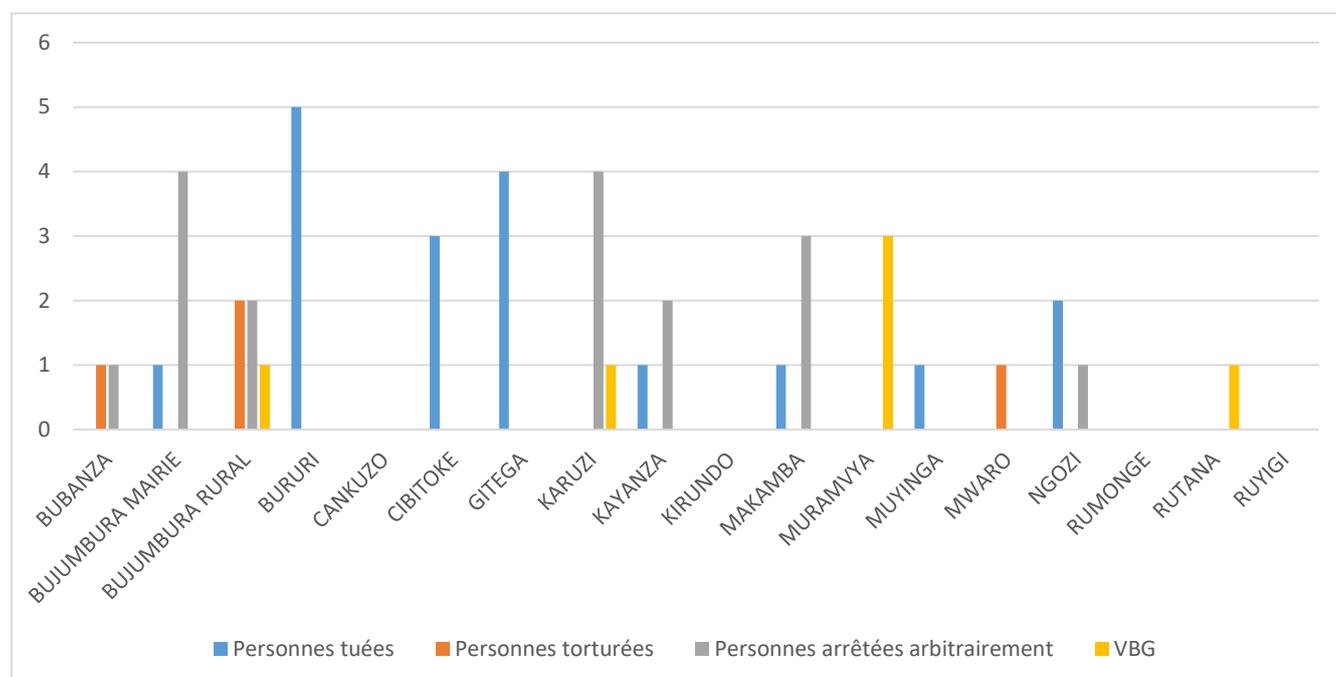
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois de février 2023**



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de février 2023, le nombre de personnes tuées s'élève à 18 dont 5 femmes, 3 mineurs et 2 membres du parti CNL. Ainsi, la province de Bururi vient en tête avec 5 cas, suivie de Gitega avec 4 cas et Cibitoke avec 3 cas. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 8 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 2 cas, des agents administratifs avec 1 cas.

Sur un total de 6 victimes de VBG relevées au cours de cette période, la province de Muramvya vient en tête avec 3 cas, suivie de Bujumbura rural, Karuzi et Rutana avec 1 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 4 victimes de torture dont 1 mineure. Ces victimes ont été répertoriées dans les provinces de Bujumbura rural avec 2 cas, Bubanza avec 1 cas et Mwaro avec 1 cas. Les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 3 cas et des administratifs avec 1 cas.

Sur un total de 17 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, les provinces de Bujumbura Mairie et Karuzi viennent en tête avec 4 cas chacune, suivie de Makamba avec 3 cas et Bujumbura rural avec 2 cas. Parmi les victimes figurent 3 femmes et 3 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement. Pour tous ces cas, les présumés auteurs sont des policiers avec 12 cas, des administratifs avec 4 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

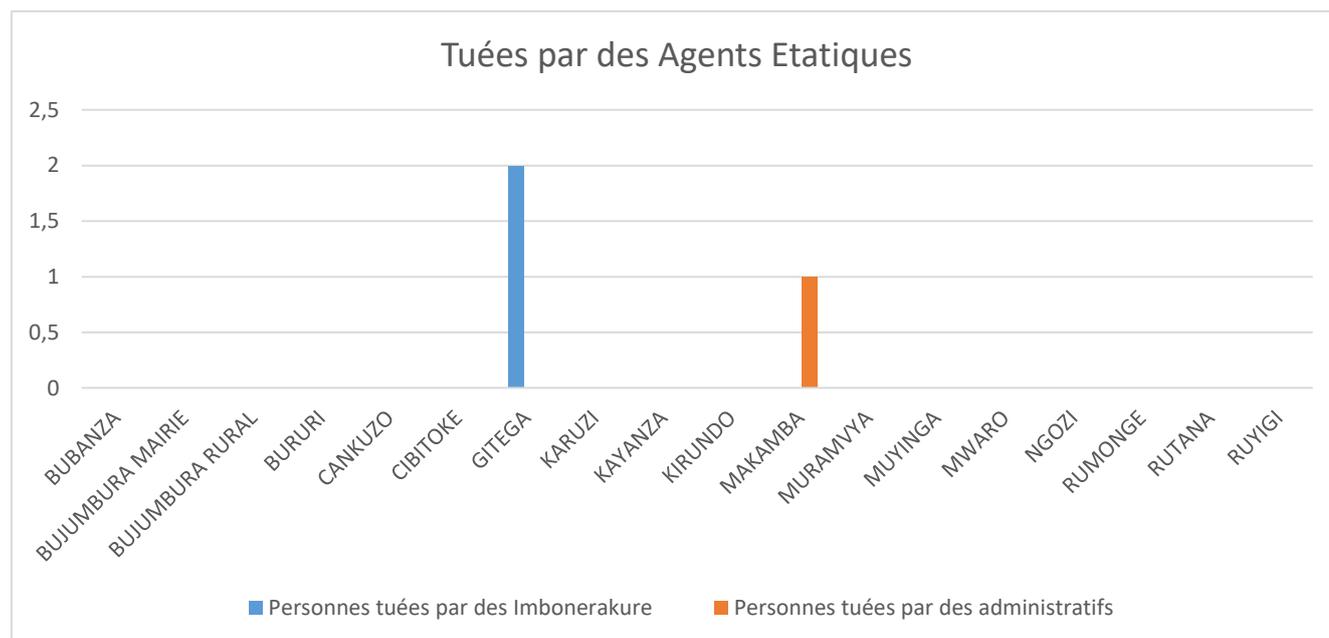
## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES***

Au cours du mois de février 2023, la Ligue Iteka a relevé 3 personnes tuées dans les provinces de Gitega et Makamba avec respectivement 2 cas et 1 cas. Comme la figure ci-dessous le montre, parmi les présumés auteurs, il y a des membres de la milice Imbonerakure avec 2 cas et des administratifs avec 1 cas.

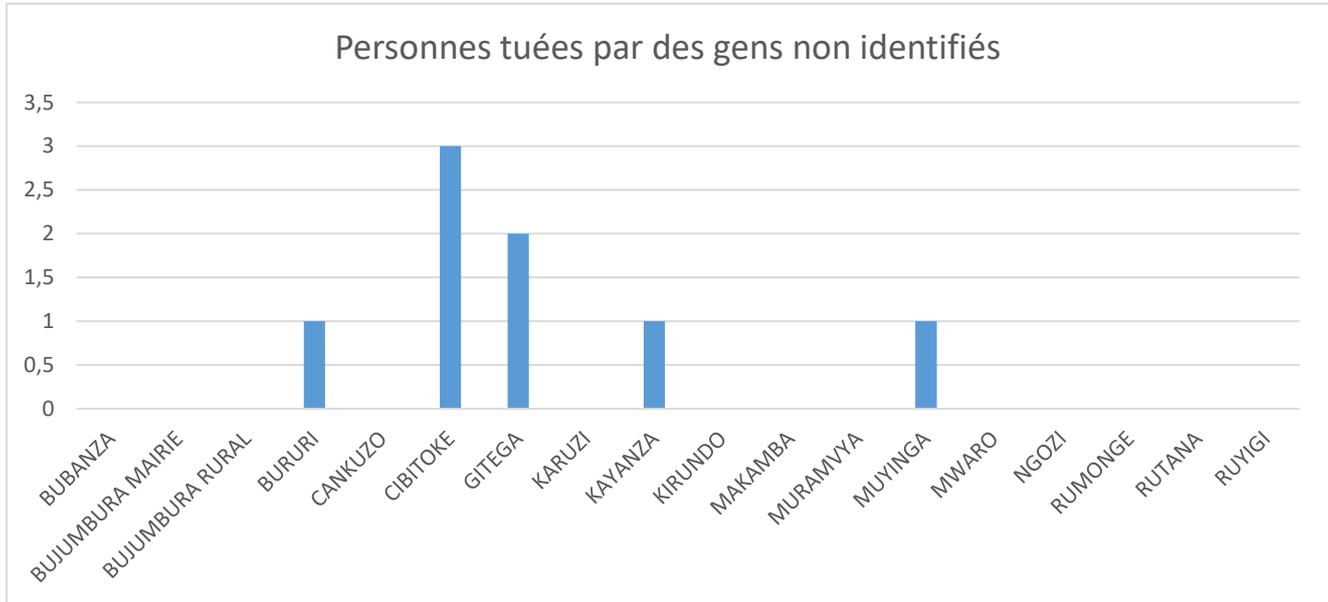
**Figure 2 : Graphique illustrant des personnes tuées par des agents étatiques**



### **I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

Au cours du mois de février 2023, la Ligue Iteka a relevé 8 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province Cibitoke vient en tête avec 3 cas suivie de Gitega avec 2 cas.

**Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés**

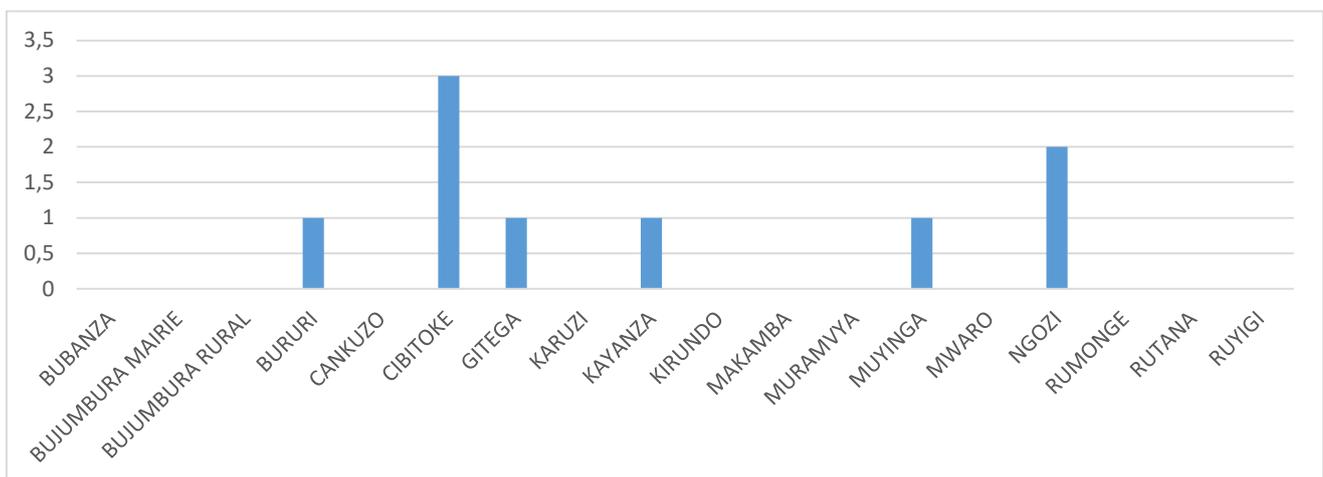


### **I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES**

Au cours du mois de février 2023, la Ligue Iteka a enregistré 9 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés notamment en provinces Cibitoke avec 3 cas, Ngozi avec 2 cas, Bururi, Gitega, Kayanza et Muyinga avec 1 cas chacune. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences, notamment dans des champs, au bord des routes et dans des brousses.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

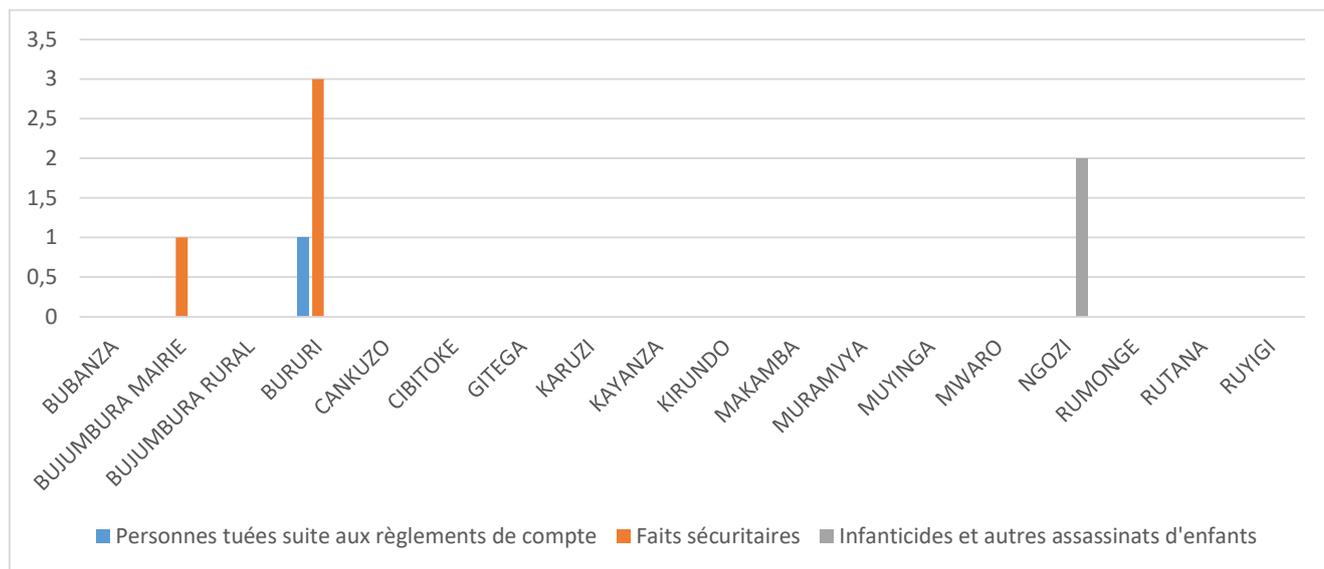
**Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés**



### ***I.1.4. DES PERSONNES TUÉES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AU RÈGLEMENT DE COMPTE ET AUX INFANTICIDES OU AUTRES CAS D'ASSASSINATS D'ENFANTS***

Au cours du mois de février 2023, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 7 personnes ont été tuées dont 4 cas suite [aux faits sécuritaires](#), 2 cas d'infanticides et 1 cas suite [au règlement de compte](#). Comme le graphique ci-après l'illustre, ces cas ont été répertoriés notamment dans les provinces Bururi avec 4 cas, Ngozi avec 2 cas et Bujumbura mairie avec 1 cas.

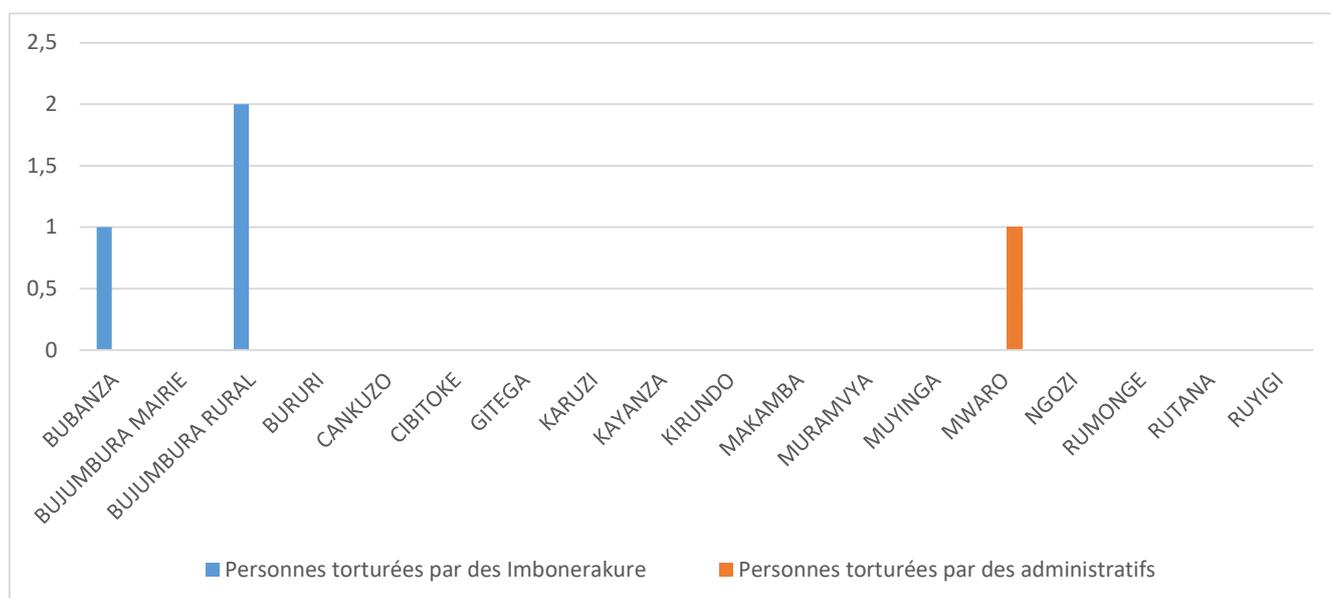
**Figure 5 : Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, au règlement de compte et aux infanticides ou autres cas d'assassinats d'enfants**



## ***I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE***

### ***I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES***

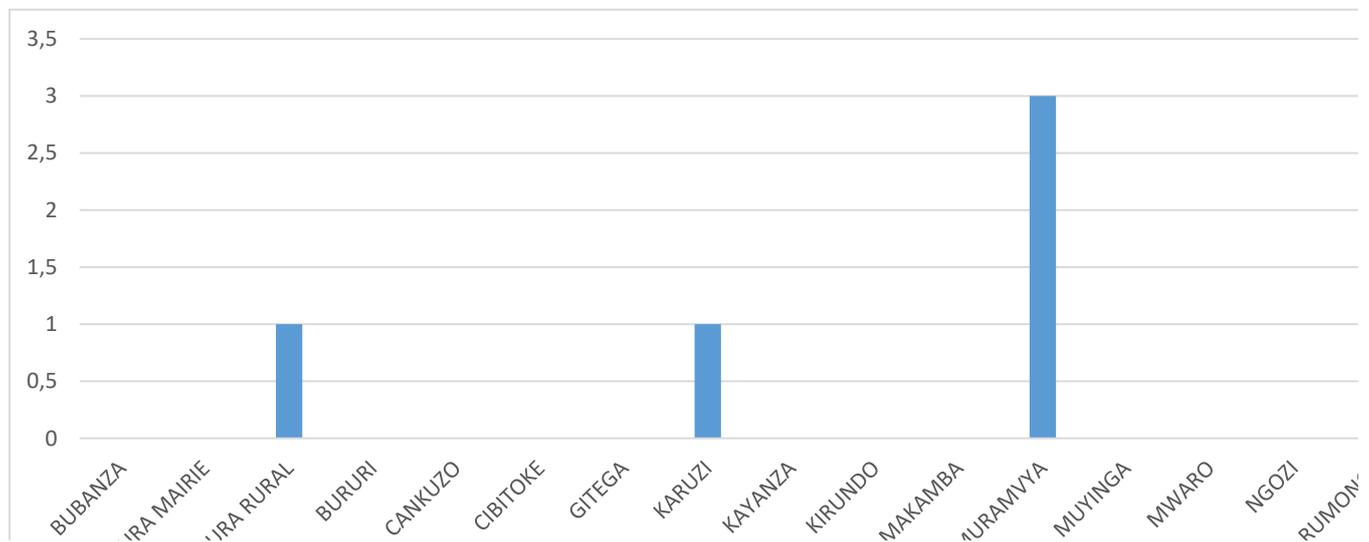
Au cours du mois de février 2023, la Ligue Iteka a relevé 4 personnes [torturées](#) dont 1 mineure dans les provinces de Bujumbura rural avec 2 cas, Bubanza et Mwaro avec 1 cas chacune. Pour tous ces cas, les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 2 cas et des agents du SNR avec 1 cas.



### ***1.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 6 cas [de VBG](#). Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Muramvya vient en tête avec 3 cas, suivie de Bujumbura Rural, Karuzi et Rutana avec 1 cas chacune.

**Figure 6: Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre**



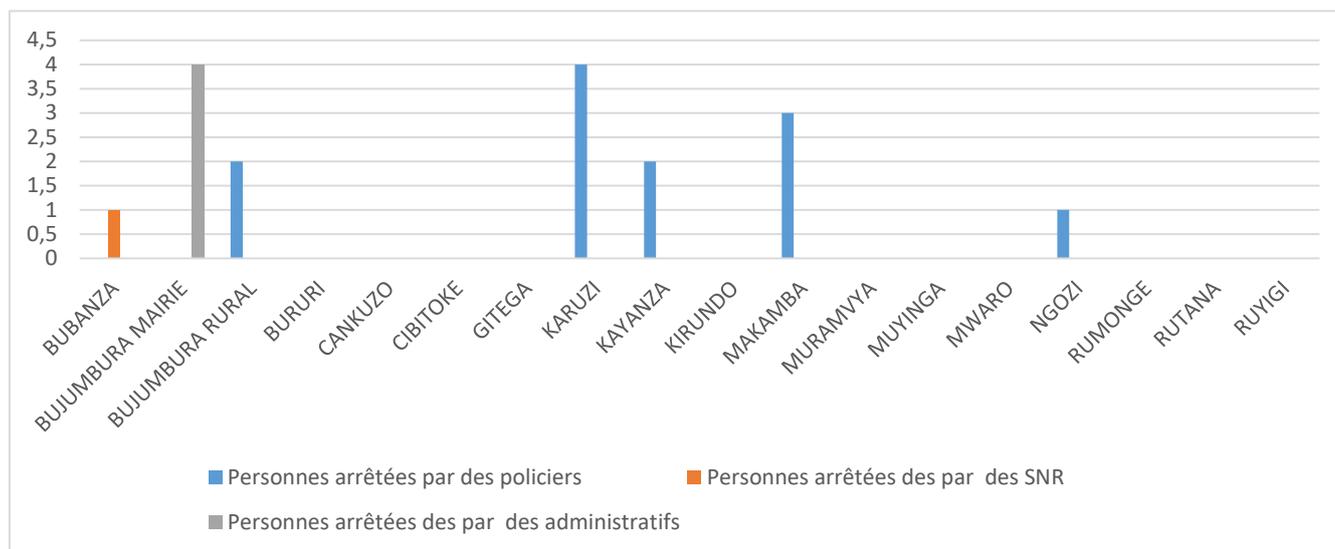
### ***1.3. DU DROIT A LA LIBERTE***

#### ***1.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

Au cours du mois de février 2023, la Ligue Iteka a répertorié 17 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 3 femmes et 3 membre du parti CNL.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, les provinces de Bujumbura Mairie et Karuzi viennent en tête avec 4 cas chacune, suivie de Makamba avec 3 cas et de Kayanza ainsi que Bujumbura rural avec 2 cas chacune. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 12 cas, des administratifs avec 4 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

**Figure 8 : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement**



## **II. DE LA JUSTICE**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la justice dont des personnes condamnées pour atteinte à l'économie nationale et insurrection contre l'autorité publique suite au fraude du carburant et à la hausse des prix des produits BRARUDI par le TGI Rumonge en province Rumonge.

## **III. DE LA GOUVERNANCE**

Au cours de la période couverte par ce rapport, au niveau de la gouvernance, la Ligue Iteka a relevé des cas ci-après :

- ✓ Des dénonciations de cas de corruption dans l'appareil judiciaire auprès du premier ministre lors de sa visite en province Makamba
- ✓ Des Contributions forcées collectées au niveau des ménages et des marchés par des membres de la milice Imbonerakure en commune Mugina, province Cibitoke
- ✓ Des malversations économiques en commune Nyanza-lac, province Makamba

## **IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

Au cours de la période couverte par ce rapport, des chiffres alarmants d'abandons scolaires ont été observés dans les DPE Gitega et Mwaro avec respectivement 4312 cas dont 1941 filles et 1599 cas dont 724 filles. Les causes de ces abandons sont entre autres la pauvreté dans des ménages et des grossesses non désirées.

## **V. DES FAITS SECURITAIRES**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à des faits sécuritaires. Il s'agit notamment de :

- ✓ Des cas de personnes blessés suites à l'action de se faire justice après le vol dans les champs dans les communes Gitaramuka et Buhiga, province Karuzi et des conflits fonciers dans la province Cibitoke
- ✓ Des pluies torrentielles en commune Busiga, province Ngozi qui a endommagé des champs des cultures

## **VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Au cours du mois de février 2023, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBGs, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans les divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

### **Au Gouvernement du Burundi**

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées.

### **Aux partenaires techniques et financiers**

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

### **A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies**

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

### **A la CPI**

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

### **A la population**

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.